

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-238

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DSDEN de l'Eure /

27-2021-11-18-00001 - PREF27-ICO21111808180 (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-11-18-00002 - Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-53 portant nomination d un régisseur de recettes **??** et d un mandataire suppléant auprès de la circonscription de sécurité publique d Evreux (2 pages)

Page 8

DSDEN de l'Eure

27-2021-11-18-00001

PREF27-ICO21111808180



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de coordination des politiques
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITOIRIAL

Arrêté n° SCPPAT 21-32 relatif à la composition du conseil départemental de l'Éducation Nationale

Le préfet de l'Eure,

VU :

- le code de l'éducation, et notamment ses articles R235-1 à R235-6 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° SCAED-12-44 du 20 août 2012 portant renouvellement de la composition du C.D.E.N. ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) est constitué comme suit :

I – Membres de droit :

Le préfet de l'Eure Le président du conseil départemental de l'Eure	Co-présidents
La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale	Vice-président
Un conseiller départemental désigné par le président du conseil départemental M. Pascal LEHONGRE 1 ^{er} Vice-président	Vice-président

II – Dix membres représentant les communes, le département et la région :

A – Quatre maires :

Titulaires	Suppléants
M. Fabrice BOSSUYT Maire de MESNIL-SUR-L'ESTRÉE	Mme Danielle JEANNE Maire d'AULNAY-SUR-ITON
M. Valéry BEURIOT Maire de BRIONNE	Mme Sylvie DESPRÈS Maire de BEAUMONTEL
Mme Nadia NADAUD Maire de SAINT-AUBIN-DU-THENNEY	Mme Brigitte POURDIEU Maire de FATOUVILLE-GRESTAIN
M. Christophe CHAMBON Maire de CLEF-VALLÉE-D'EURE	M. Pierre DECHOZ Maire de VANDRIMARE

B – Cinq conseillers départementaux :

Titulaires	Suppléants
Mme Florence GAUTIER Conseillère départementale du canton de PONT-AUDEMER	Mme Chantale LE GALL Conseillère départementale du canton des ANDELYS
Mme Cécile CARON Conseillère départementale du canton de PACY-SUR-EURE	M. Daniel JUBERT Conseiller départemental du canton de LOUVIERS
M. Alexandre RASSAERT Conseiller départemental du canton de GISORS	M. Manuel ORDONEZ Conseiller départemental du canton de EVREUX 1
Mme Julie DESPLAT Conseillère départementale du canton de SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme Colette BONNARD Conseillère départementale du canton de VERNEUIL-SUR-AVRE
Mme Nathalie BETTON Conseillère départementale du canton de GRAND BOURGTHEROULDE	Mme Maryannick DESHAYES Conseillère départementale du canton de PONT DE L'ARCHE

C – Un conseiller régional :

Titulaire	Suppléant
Mme Cécile REMY-BASTIT, conseillère régionale de Normandie	Mme Emmanuelle TREMEL, conseillère régionale de Normandie

III – Dix membres représentant les personnels titulaires de l'État :

(Services administratifs, établissements d'enseignement et de formation, premier et second degré)

Titulaires	Suppléants
<p><u>FSU</u></p> <p>Mme Frédérique TIEURSIN Mme Mathilde MARNIERE M. Olivier BOURDON Mme Cécile CHANDAVOINE</p> <p><u>FNEC-FP 27-F.O.</u></p> <p>M. Laurent BAUSSIÉ M. Grégory FOLLET M. Matthieu LAGUETTE Mme Claire MABILLE M. Patrice MARTINEAU</p> <p><u>UNSA Éducation</u></p> <p>Mme Mariame LACHTANE</p>	<p><u>FSU</u></p> <p>Mme Adèle LECOMTE Mme Wélénasse GOMIS M. ou Mme X M. Sébastien SALMON</p> <p><u>FNEC-FP 27-F.O.</u></p> <p>Mme Emilie ANQUETIL M. Franck DUBUC M. Fabrice LAGOUANELLE M. Romuald LAIGNIEZ M. Nicolas PAYEN</p> <p><u>UNSA Éducation</u></p> <p>M. Florian GERARD</p>

IV – Dix membres représentant les usagers :

A – Sept représentants des parents d'élèves :

Titulaires	Suppléants
<p><u>F.C.P.E.</u></p> <p>Mme Sybil GARTISER Mme Hélène GORON M. Ludovic GUIOT Mme Stéphanie ROUSSELIN M. Denis SUIRE</p> <p><u>P.E.E.P.</u></p> <p>Mme Florence DUPONT Mme Christelle PASANAU</p>	<p><u>F.C.P.E.</u></p> <p>Mme Claudette AUFORT Mme Nathalie DUBUISSON Mme Catherine LARDILLEUX M. Grégory PARMENTIER Mme Leila SEGHIR</p> <p><u>P.E.E.P.</u></p> <p>Mme Isabelle LARIVAIN M. Gil COTTENET</p>

B – Un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public :

Titulaire	Suppléant
Mme Maryvonne BATAILLE	

C – Deux personnalités désignées en raison de leur compétence dans le domaine économique, sociale, éducatif et culturel :

Titulaires	Suppléants
<u>Personnalité désignée par le préfet :</u> M. François BOUILLON	Mme Berthe DUGUEY
<u>Personnalité désignée par le président du conseil départemental :</u> M. Christophe FOLIOT	Mme Dominique MORIN

Article 2 : En outre, sera appelé à siéger, à titre consultatif, M. Philippe GALLIER, président départemental des délégués départementaux de l'Éducation Nationale, ou son suppléant M. Gilles BETHON, délégué départemental de l'Éducation nationale, délégation de Louviers.

Article 3 : Les membres désignés sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : L'arrêté préfectoral SCAED n°20-91 du 20 octobre 2020 est abrogé.

Article 5 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le président du conseil départemental de l'Eure et Mme la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 18 NOV. 2021


Le préfet
Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure

27-2021-11-18-00002

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-53 portant
nomination d un régisseur de recettes
et d un mandataire suppléant auprès de la
circonscription de sécurité publique d Evreux



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel et des
Procédures Environnementales

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-53 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un mandataire suppléant auprès de la circonscription de sécurité publique d'Evreux

Le préfet de l'Eure

VU le code de la route et notamment son article L. 21-4 ;

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 529 à 529-11 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux règles d'avance des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatifs aux secrétaires généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 1999 relatif aux paiements des amendes forfaitaires et amendes forfaitaires minorés afférentes aux contraventions du code de la route ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'instruction du ministère de l'intérieur du 24 octobre 2016 relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et consignations par les régies de recettes de la police nationale ;

VU l'arrêté préfectoral SCAED 17-17 du 19 avril 2017 portant institution d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur de recettes titulaire et suppléant auprès de la circonscription de sécurité publique de l'Évreux ;

VU l'avis conforme du 6 avril 2017 donné par le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, comptable assignataire.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame Delphine DUFY, secrétaire administratif de classe normale, est nommée régisseuse de recettes auprès de la circonscription de sécurité d'Evreux.

Article 2 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout empêchement exceptionnel, Madame Sonia KABA, adjoint administratif principal 2ème classe est désignée mandataire suppléant.

Article 3 – La régisseuse doit justifier au comptable public assignataire au minimum une fois par mois les recettes encaissées par ses soins.

Article 4 – La régisseuse est assujettie au versement d'un cautionnement et percevra une indemnité de responsabilité dans les conditions définies par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993. Le montant du cautionnement sera communiqué chaque année en fonction de l'activité de la régie en année N - 1. Le régisseur dont le montant moyen des recettes encaissées mensuellement n'excède pas 1220,00€ est dispensé de cautionnement.

Article 5 – Sont mandataires tous les agents verbalisateurs de la circonscription de sécurité publique d'Évreux. La régisseuse transmettra la liste au directeur régional des finances publiques.

Article 6 – L'arrêté SCPPAT 21-5 du 22 mars 2021 subvisé est abrogé. .

Article 7– Le préfet, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **18 NOV. 2021**

Le Préfet,


Jérôme FILIPPINI